

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
H A U T E A U T O R I T É

Budget de la Communauté

pour le dixième exercice

(1^{er} JUILLET 1961 - 30 JUIN 1962)

Complément au « Neuvième Rapport général
sur l'activité de la Communauté »

Le présent document, publié le 15 juin 1961 :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1960-61 ;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1961 ;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1961-62 ;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1962.

Luxembourg, le 15 juin 1961.

Suivant la procédure inaugurée à la demande de l'Assemblée, la Haute Autorité, après avoir résumé l'exécution du budget pour l'exercice 1960-61, présente dans ce document le budget de la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour le dixième exercice financier, du 1^{er} juillet 1961 au 30 juin 1962 (1).

I — EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1960-61

Le neuvième exercice de la Communauté prend fin le 30 juin 1961. A quinze jours de la fin de cet exercice, il est possible de se rendre compte de la façon dont se présentera l'exécution du budget de l'année financière 1960-61.

1 - Les recettes et leur utilisation devraient, d'après les prévisions, être en équilibre au niveau de 40,7 millions d'unités de compte. L'exécution du budget a modifié ces prévisions dans la mesure suivante (tableau 1) :

a) *Recettes*

- Les recettes effectives du prélèvement seront de 1,9 million supérieures aux prévisions. Cette augmentation est due à une amélioration de la conjoncture tant dans le secteur sidérurgique que dans le secteur charbonnier ;
- les intérêts sur fonds placés seront en augmentation par rapport aux prévisions de 0,5 million, du fait d'une moindre utilisation des fonds affectés aux prévisions ;

(1) Tous les montants sont exprimés en unités de compte de l'Accord monétaire européen. L'unité de compte A. M. E. représente la contre-valeur des différentes monnaies converties sur la base des taux suivants : 1 unité de compte A. M. E. = U. S. A. \$ 1 ; DM 4,— ; fl. 3,62 frb. 50,— ; NF 4,937 06 ; frl. 50,— ; lit. 625,—.

- le changement de la parité monétaire du DM et du florin a entraîné, dans l'expression en unités de compte des avoirs de la Haute Autorité, une revalorisation de 6,4 millions, dont 5,3 millions proviennent de la revalorisation des dépôts de la Haute Autorité et 1,1 million de la revalorisation des créances de la Haute Autorité pour prêts en DM et en florins, accordés sur la réserve spéciale, sur la provision pour la réadaptation et sur la provision pour la recherche. Cette dernière revalorisation s'est traduite par une augmentation de la réserve et des provisions susmentionnées, respectivement de 0,8, 0,2 et 0,1 million.

b) *Utilisation des recettes*

- Au moment de l'établissement du budget 1960-61, devant les perspectives défavorables de la situation charbonnière, les gouvernements des États membres avaient laissé entrevoir à la Haute Autorité des besoins considérables pour la réadaptation. Pour pouvoir faire face à ces éventuelles demandes d'aides, la Haute Autorité avait été amenée à prévoir l'affectation de sommes importantes à la provision pour dépenses de réadaptation. Or, au cours de l'exercice, les prévisions des gouvernements se sont avérées trop pessimistes. De ce fait, les recettes affectées à la provision pour dépenses de réadaptation n'ont pas été et de loin utilisées dans les proportions prévues.
- L'exécution du budget a fait ressortir des frais bancaires et des frais d'emprunts se montant respectivement à 0,3 et 0,5 million d'unités de compte. Ces deux postes n'avaient pas fait l'objet d'évaluations lors de l'établissement du budget, le solde non affecté, destiné à permettre entre autres la couverture de besoins de ce genre, ayant été jugé suffisant.

2 - Après exécution du budget, les réserves et provisions de la Haute Autorité auront subi l'évolution retracée dans les tableaux 2 et 3.

Les réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires (tableau 2), et plus particulièrement la réserve spéciale et le fonds de pension, auront augmenté pendant l'exercice 1960-61 de 8,45 millions, dont 7,3 imputables à la réserve spéciale et 1,15 au fonds de pension.

De leur côté, les provisions utilisables pour la couverture des dépenses budgétaires (tableau 3) ont également augmenté pour les raisons citées plus haut (Ia et Ib).

TABLEAU I

Exécution du budget de l'exercice 1960-61

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Utilisation	Prévisions initiales	Résultats estimés au 30-6-61	Recettes	Prévisions initiales	Résultats estimés au 30-6-61
Dépenses administratives	12,8	11,4	Produit du prélèvement	31,5	33,4
Versement au fonds de garantie	—	—	Autres revenus	6,7	7,1
Versement pour la réadaptation	18,1	18,3 (1)	dont :		
Versement pour la recherche	2,2	2,3 (2)	1) Intérêts sur fonds placés : 6,5		
Augmentation du solde non affecté	—	6,8 (2)	2) Divers, récupérations, etc. : 0,6		
Versement à la réserve spéciale	6,0	7,3 (4)	Contribution au fonds de pension	1,6	1,4
Frais bancaires et frais d'emprunts	—	0,8 (5)	Reprise au solde non affecté	39,8	41,9
Versement au titre des pensions	1,6	1,4	Effet de la nouvelle parité monétaire du DM et du florin	0,9	—
Total	40,7	48,3	Total	40,7	48,3

Incidence de la nouvelle parité monétaire du DM et du florin sur l'expression en unités de compte des avoirs de la Haute Autorité.

(1) 0,2 provenant de la revalorisation des créances en DM et en florins

(2) 0,1 provenant de la revalorisation des créances en DM et en florins

(3) 5,3 provenant de la revalorisation des dépôts en DM et en florins

(4) 0,8 provenant de la revalorisation des créances en DM et en florins

6,4

(5) Ce poste n'avait pas fait l'objet d'évaluation lors de l'établissement du budget, le solde non affecté destiné à permettre, entre autres, la couverture de besoins de ce genre ayant été jugé suffisant.

Ces plus-values n'ont pas été affectées à une provision spéciale, la Haute Autorité n'ayant pas encore arrêté sa position à ce sujet.

SITUATION DES AVOIRS DE LA HAUTE AUTORITE AU DEBUT ET A LA FIN DE L'EXERCICE 1960-61

TABLEAU 2

Reserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Situation au 30-6-60	Affectations	Dépenses	Situation au 30-6-61	Accroissement
Fonds de garantie	100,00	—	—	100,00	—
Réserve spéciale	28,27	7,30 ⁽¹⁾	—	35,57	+ 7,30
Fonds de pension	6,83	1,40	0,25	7,98	+ 1,15
Total	135,10	8,70	0,25	143,55	+ 8,45

(¹) Dont 0,8 provenant de la revalorisation des créances en DM et en florins, du fait de la nouvelle parité de ces deux monnaies.

TABLEAU 3

Provisions susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	I	II	III	IV	V	VI	VII
	Situation au 30-6-60	Affectations des recettes et de la plus-value (réévaluation*)	Situation après affectation recettes et plus-value	Dépenses réelles de l'exercice 1960-61	Prêts accordés	Dépenses et prêts (IV + V)	Disponible au 30-6-61 (III - VI)
Provision pour réadaptation	33,25	18,30 ⁽¹⁾	51,55	7,60	5,40	13,00	38,55
Provision pour recherche	18,91	2,30 ⁽²⁾	21,21	3,91	2,94	6,85	14,36
Dépenses administratives	—	11,40	11,40	11,40	—	11,40	—
Solde non affecté	6,42	6,80 ⁽³⁾	13,22	—	—	—	13,22 ⁽³⁾
Total	58,58	38,80	97,38	22,91	8,34	31,25	66,13 ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Dont 0,2 provenant de la revalorisation des avoirs.⁽²⁾ Dont 0,1 provenant de la revalorisation des avoirs.⁽³⁾ Dont 5,3 provenant de la revalorisation des avoirs.⁽⁴⁾ Dont 38,40 pour la couverture des engagements nets restant au 30 juin 1961.

II — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1961-62

En raison, notamment, de la bonne conjoncture pendant l'année 1960-61, la Haute Autorité sera en mesure d'aborder l'exercice 1961-62 avec des provisions importantes comportant une grande marge libre d'engagements.

Toutefois, de leur côté, les besoins prévisibles pour ce nouvel exercice sont relativement élevés. Ceci est dû en large partie au fait que bon nombre de projets de recherches prévues pour l'exercice écoulé ne seront finalement présentés à la Haute Autorité qu'au cours de l'exercice 1961-62.

Dans ces conditions, le budget de la Communauté pour l'exercice 1961-62 se présente comme exposé au tableau 4 et peut s'analyser comme suit :

A. Besoins

a) *Dépenses administratives*

Les prévisions pour l'exercice 1961-62, tenant compte des dépenses administratives propres de la Haute Autorité ainsi que de la contribution de celle-ci aux dépenses des institutions communes, s'élèvent à 14,18 millions telles qu'elles sont arrêtées par l'état prévisionnel de la Communauté.

Cette sensible augmentation par rapport à l'année dernière est imputable notamment :

- à l'augmentation normale des dépenses de personnel et de fonctionnement ;
- à l'augmentation des dépenses des institutions et des services communs ;
- aux dépenses extraordinaires pour la participation de la C.E.C.A. à l'exposition de Turin.

b) *Versements à la provision pour dépenses de réadaptation*

Le disponible sur la provision pour dépenses de réadaptation s'élèvera au 30 juin 1961 à 38,55 millions.

Les crédits de paiement peuvent être estimés pour l'exercice à 34,0 et se répartissent comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|------|
| 1. Sur engagements déjà pris | 25,5 |
| 2. Sur engagements prévisibles | 8,5 |

Étant donné que le disponible sur la provision au 30 juin 1961 est supérieur au montant des crédits de paiement prévus pour l'exercice 1961-62, aucune nouvelle affectation à la provision pour dépenses de réadaptation ne sera nécessaire.

c) *Versements à la provision pour dépenses de recherche*

Les engagements prévisibles pour l'exercice 1961-62 se montent à 24,26 millions dont 9,26 seront toutefois à couvrir par les rentrées des exercices 1962-63 et 1963-64.

Dans ces conditions, les crédits de paiements sur engagements prévisibles s'élèveront, pour l'exercice 1961-62, à 15,00 millions

De leur côté, les engagements déjà pris s'élèvent à 12,90 millions, dont 2,74 à couvrir par les rentrées de l'exercice 1962-63, de sorte que les crédits de paiements sur engagements déjà pris s'élèvent, pour l'exercice 1961-62, à 10,16 millions

Le total des crédits de paiements de l'exercice se montera donc à 25,16 millions

Étant donné par ailleurs qu'au 30 juin 1961 le disponible sur la provision pour dépenses de recherches s'élève à 14,36 millions
il y aura lieu d'affecter à cette provision un montant de 10,80 millions
à provenir des recettes du prélèvement de l'exercice 1961-62.

d) *Versements à la réserve spéciale*

Il est prévu de verser à la réserve spéciale au cours de cet exercice un montant de 6,5 millions provenant des intérêts sur fonds placés.

e) *Versements au fonds de pensions*

D'après les prévisions actuellement possibles, le fonds de pension s'accroîtra, au cours de l'exercice 1961-62, d'un montant de 3,5 millions, dont 2 millions destinés à augmenter le fonds de pension. Le montant définitif nécessaire pour compléter ce fonds devra être fixé dans le courant de l'exercice 1961-62 à l'occasion de la révision du statut du personnel.

f) *Solde non affecté*

Il y a lieu également de tenir compte que le solde non affecté doit être maintenu à un niveau suffisant pour permettre éventuellement de faire face à des besoins imprévus, notamment :

- à des insuffisances éventuelles des rentrées du prélèvement ;
- à des frais d'emprunts et commissions bancaires ;
- à des dépassements des dépenses administratives, et notamment aux frais qu'entraînerait un changement de siège.

Il n'est donc prévu aucune reprise au solde non affecté qui, au contraire, pourrait s'accroître, en cours d'exercice, de recettes diverses (0,5), et des excédents éventuels de recettes (0,9 dans l'hypothèse d'un total de recettes s'élevant à 36,4 millions).

Dans ces conditions, les besoins globaux de l'exercice 1961-62 peuvent être ainsi évalués au minimum à 34,98 millions d'unités de compte, si l'on tient compte que 6,5 millions seront couverts par les intérêts sur fonds placés et 1,5 par les contributions au fonds de pension, les besoins à couvrir par les rentrées du prélèvement peuvent être évalués à 27 millions d'unités de compte.

B. Recettes

a) *Produit du prélèvement*

Le rendement du prélèvement est fonction directe des valeurs moyennes, d'une part, des tonnages produits, d'autre part. La Haute Autorité ne procédera pas, pour l'exercice 1961-1962, à une modification des valeurs moyennes.

Pour ce qui est des tonnages imposables, il y a lieu de tenir compte, d'après les prévisions actuelles, d'une légère régression, n'affectant toutefois que le secteur charbonnier.

Dans ces conditions, le point de prélèvement ⁽¹⁾ pour l'exercice 1961-62 peut être escompté à 9,3 millions contre un rendement effectif, pour l'exercice 1960-61, de 9,5 millions.

Soucieuse de ne pas augmenter, sans nécessité, ses disponibilités, mais, d'autre part, préoccupée à les maintenir à un niveau raisonnable en période de haute conjoncture, la Haute Autorité a arrêté le taux de prélèvement pour l'exercice 1961-62 à 0,30 %.

Dans les conditions sus-indiquées, l'application de ce taux devrait permettre des rentrées de 27,9 millions laissant un excédent éventuel de recettes de 0,9 million à verser au solde non affecté.

b) *Autres revenus*

Tout en tenant compte d'une marge d'incertitude inévitable en la matière, on pourrait estimer les recettes d'intérêts sur fonds placés à quelque 6,5 millions. D'autre part, les recettes diverses peuvent être évaluées à 0,5 million.

Au total, les autres revenus se monteraient par conséquent à 7,0 millions.

c) *Contribution au fonds de pension*

Ces contributions ont été estimées à 1,5 million.

⁽¹⁾ Le point de prélèvement représente le rendement d'un taux de 0,10 %.

III — ÉVOLUTION DES AVOIRS AU COURS DE L'EXERCICE 1961-62

Compte tenu des affectations de recettes définies ci-dessus et des dépenses réelles qui peuvent, à l'heure actuelle, être prévues, l'évolution probable des avoirs de la Haute Autorité au cours de l'exercice prochain peut être ainsi estimée :

TABLEAU 4

Budget de la Communauté pour l'exercice 1961-62
Estimation des besoins et recettes

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Besoins	Recettes
Dépenses administratives	27,90
Versement à la provision pour dépenses de ré- adaptation	7,00
Versement à la provision pour dépenses de recherche	6,5
Versement à la réserve spéciale	0,5
Versement au fonds de pension	1,50
Augmentation du solde non affecté	
Total	Total
36,40	36,40

(¹) Dont 2 millions destinés à augmenter le fonds de pension. Le montant définitif nécessaire pour compléter ce fonds devra être fixé dans le courant de l'exercice 1961-62 à l'occasion de la révision du statut du personnel.

TABLEAU 5

**Réserves non susceptibles d'être utilisées
pour la couverture des dépenses budgétaires**

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Situation au 30-6-61	Affectations	Dépenses	Situation au 30-6-62
Fonds de garantie	100,00	—	—	100,00
Réserve spéciale	35,57	6,50	—	42,07
Fonds de pension	7,98	3,50 ⁽¹⁾	0,20	11,28
Total	143,55	10,00	0,20	153,35

(¹) Dont 2 millions destinés à augmenter le fonds de pension. Le montant définitif nécessaire pour compléter ce fonds devra être fixé dans le courant de l'exercice 1961-62 à l'occasion de la révision du statut du personnel.

TABLEAU 6

**Provisions susceptibles d'être utilisées
pour la couverture des dépenses budgétaires**

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Disponible au 30-6-61	Affectations	Crédits de paiement	Disponible au 30-6-62
Provision pour réadaptation	38,55	—	34,00	4,55
Provision pour recherche	14,36	10,80	25,16	—
Dépenses administratives	—	14,18	14,18	—
Solde non affecté	13,22	1,42	—	14,64 ⁽¹⁾
Total	66,13	26,40	73,34	19,19

(¹) Enfin, sur les 14,64 millions, 5,3 proviennent de l'incidence de la nouvelle parité monétaire du DM et du florin sur l'expression en unités de compte des dépôts de la Haute Autorité.

ANNEXES



ANNEXE I

**CONTRIBUTION DE LA HAUTE AUTORITÉ AU FINANCEMENT
DE LA RÉADAPTATION ET MESURES SIMILAIRES**

A — Situation au 30 juin 1961

(en unités de compte A.M.E.)

a) Montant de la provision au 30 juin 1961

A la date du 30 juin 1960, la provision pour dépenses
de réadaptation s'élevait à 33,25 millions

Compte tenu de la revalorisation de nos avoirs, inter-
venue à la suite de la réévaluation du DM et du florin,
les affectations à cette provision, au cours de l'exer-
cice 1960-61, seront de 18,30 millions

Après cette opération, la provision se monterait à... 51,55 millions

De leur côté, les paiements de l'exercice se montant
à 7,60 et les prêts accordés à valoir sur cette provision
étant de 5,40, soit au total 13,00 millions

le disponible sur la provision pour dépenses de
réadaptation sera au 30 juin 1961 de 38,55 millions

b) Montant des engagements nets au 30 juin 1961

A quelques semaines de la fin de l'exercice, le montant
des engagements bruts s'élève à 58,32 millions

Aucun engagement nouveau n'est à prévoir d'ici le
30 juin 1961.

A la date du 30 juin 1961, les versements à valoir sur
les engagements bruts ci-dessus auront atteint ... 32,82 millions

Par différence, le montant des engagements nets
s'élèvera à cette date à 25,50 millions

B — Crédits de paiements de l'exercice 1961-62 et suivants

Voir tableau « Crédits de paiements » (annexe 1)

Crédits de paiement — Réadaptation*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

	Sur engagements déjà pris	Sur engagements à prendre en 1961-62	Total
Exercice 1961-62	25,50	8,50	34,00
Exercices futurs	—	—	—
Total	25,50	8,50	34,00

ANNEXE 2

**CONTRIBUTION DE LA HAUTE AUTORITÉ AU FINANCEMENT
DE RECHERCHES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES**

A — Situation au 30 juin 1961

(en unités de compte A.M.E.)

a) *Montant de la provision au 30 juin 1961*

A la date du 30 juin 1960, la provision pour dépenses de recherche s'élevait à	18,91 millions
Compte tenu de la revalorisation de nos avoirs consécutive à la réévaluation du DM et du florin, les affectations à cette provision, au cours de l'exercice 1960-61, seront de	<u>2,30 millions</u>
ce qui donnerait un montant de	21,21 millions
Les paiements de l'exercice se montant à 3,91 et les prêts accordés, à valoir sur cette provision, étant de 2,94, soit au total	6,85 millions
le disponible sur la provision pour dépenses de recherche sera au 30 juin 1961 de	<u><u>14,36 millions</u></u>

b) *Montant des engagements nets au 30 juin 1961*

Compte tenu du fait que la Haute Autorité ne contractera pas de nouveaux engagements avant le 30 juin 1961, les engagements bruts s'établissent à quelques semaines de la fin de l'exercice 1960-61 à	28,34 millions
A la date du 30 juin 1961, les versements à valoir sur ces engagements bruts s'élèveront à	<u>15,44 millions</u>
laissant des engagements nets de	<u><u>12,90 millions</u></u>

A noter que, sur le montant de 12,90 millions, 2,74 millions sont à couvrir par les recettes de l'exercice 1962-63, ce qui diminue le montant des engagements nets à couvrir par les recettes de l'exercice 1961-62 (crédits de paiement) à 10,16 millions.

B — Crédits de paiement de l'exercice 1961-62 et suivants

Voir tableau « Crédits de paiement » (annexe 2).

Crédits de paiement — Recherche*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

		Sur enga- gements déjà pris	Sur engagements à prendre en 1961-62	Total
Exercice 1961-62		10,16	15,00	25,16
Exercices futurs	1962-63	2,74	3,26	} 12,00
	1963-64	—	6,00	
Total		12,90	24,26	37,16

ANNEXE 3

Evolution des dépenses administratives de la Communauté

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Exercice	Etat prévisionnel	Résultats	Différences entre les prévisions et les dépenses effectuées
1952-53	5,7	4,6	— 1,1
1953-54	9,7	7,1	— 2,6
1954-55	8,9	7,6	— 1,3
1955-56	9,8	8,9	— 0,9
1956-57	13,0	10,3	— 2,7
1957-58	13,9	12,8	— 1,1
1958-59	13,0	11,0	— 2,0
1959-60	12,0	11,4	— 0,6
1960-61	12,8	11,4	
1961-62	14,1		

Comparaison entre les états prévisionnels de la Communauté pour 1960-61 et 1961-62

	1960-61	1961-62
Haute Autorité	10,16	11,15
Assemblée parlementaire	1,24 ⁽¹⁾	1,54 ⁽²⁾
Conseil de ministres	0,96 ⁽¹⁾	1,08 ⁽²⁾
Cour de justice	0,44 ⁽¹⁾	0,41 ⁽²⁾
Total	12,80	14,18

⁽¹⁾ Ces chiffres correspondent à la contribution de la C. E. C. A. au financement des dépenses de l'Assemblée parlementaire, du Conseil de ministres et de la Cour de justice pour l'année civile 1960.

⁽²⁾ Ces chiffres correspondent à la contribution de la C. E. C. A. au financement des dépenses de l'Assemblée parlementaire, du Conseil de ministres et de la Cour de justice pour l'année civile 1961.

ANNEXE 4

Evolution des recettes du prélèvement

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Exercice 1952-53	10,62
Exercice 1953-54	48,10
Exercice 1954-55	56,76
Exercice 1955-56	42,29
Exercice 1956-57	32,13
Exercice 1957-58	29,12
Exercice 1958-59	26,06
Exercice 1959-60	31,16
Exercice 1960-61 (10 premiers mois)	26,79

<i>Exercice 1959-60</i>		<i>Exercice 1960-61</i>	
Juillet	2,00	Juillet	2,60
Août	2,41	Août	2,65
Septembre	2,67	Septembre	2,65
Octobre	2,50	Octobre	2,80
Novembre	2,68	Novembre	2,82
Décembre	2,59	Décembre	2,70
	14,85		16,22
Janvier	2,61	Janvier	2,73
Février	2,55	Février	2,80
Mars	2,82	Mars	2,23
Avril	2,79	Avril	2,81
Mai	2,67		10,57
Juin	2,87		
	<u>16,31</u>		
	31,16		

